

Quoi d'neuf ?

Le journal d'information de la commune de TRETEAU

Edito du Maire

Avec l'arrivée du printemps un peu tardive, l'année 2022 est déjà entamée depuis plusieurs mois. Le soleil va reprendre ses quartiers et faire scintiller notre village et notre moral. Nous en avons le plus grand besoin dans ce contexte incertain.

Au cours du 1er trimestre de chaque année, les élus et les services communaux travaillent de concert à l'élaboration du budget primitif. L'édition 2022 ne déroge pas à cette règle. Les résultats de clôture du budget 2021 reflètent notre volonté et détermination à maîtriser nos dépenses ainsi que d'augmenter les recettes pour réaliser nos différents investissements.

Malgré la crise sanitaire et le contexte ukrainien, nous poursuivons notre action municipale pour mener à bien nos projets déjà initiés ou ceux à venir pour le bien de notre village. Nous comptons sur votre soutien et restons pleinement à votre écoute.

Je ne saurais terminer cet édit sans évoquer le nombre grandissant d'incivilités auxquelles nous devons faire face, causées par une minorité d'individus quelquefois extérieurs à notre village. Par exemple, la dégradation des mobiliers urbains, des bâtiments communaux ainsi que des espaces verts.

Nous devons tous être acteurs de notre bien vivre ensemble.

J'ai demandé à la gendarmerie de porter une attention particulière à ces incivilités et de sanctionner les auteurs lorsqu'ils sont identifiés.

L'actu

Le 04 février dernier, la commune signait une **convention de soutien à la politique de la réserve militaire**, en présence du Chef d'escadron DELESSE, commandant la compagnie de VICHY, du Capitaine de réserve VITRY, correspondant Réserve Entreprise Défense, du lieutenant-colonel BERNARD Délégué Militaire Départemental, du Lieutenant-Colonel LEMELTIER du SDIS 03, du Lieutenant MALLARET de la COB de LAPALISSE, de M. Jean LAURENT, Conseiller Départemental et de M. Xavier CADORET, Vice-Président de l'ADM03.

M. le Maire mettait en avant l'engagement de notre secrétaire de Mairie, M. Pierre ANDRÉ, sa motivation et son implication au sein de la collectivité. En plus de ses missions au sein de la Mairie, il a eu le désir de s'engager au sein de la réserve opérationnelle de la gendarmerie nationale. Il effectuait ainsi deux semaines de formation en juillet 2021 à SATHONAY CAMP dans le cadre de sa Préparation Militaire Gendarmerie, formation qu'il a validée, et réalise en ce début d'année les formations finales qui lui permettront d'être opérationnel prochainement.

La commune a souhaité s'engager auprès de lui dans sa démarche en officialisant par le biais de cette convention son attachement aux valeurs républicaines et en reconnaissance aux efforts consentis par l'agent dans son dévouement au service public.



Qui, quoi, où, comment : A la mairie !

TARIF CIMETIERE

	Pour 30 ans Simple	Pour 30 ans M ² en +	Pour 50 ans Simple	Pour 50 ans M ² en +
Concession pour caveau : 2M ²	150 €	50 €	200 €	75 €
Concession pour cavurne : 1M ²	100 €		150 €	

Columbarium : Concession trentenaire : 800 € / Concession Cinquantenaire : 1000 €
Droit de dépôt d'urne sur monument funéraire : 50 €

TARIF SALLE POLYVALENTE

	Sans chauffage	Avec chauffage
Week-end	200 €	260 €
Week-end pro- longé	300 €	400 €
Journée en se- maine	100 €	130 €

Caution 400€

TARIF CANTINE

Année scolaire 2021/2022	
Enfants	2.67 €
Adultes intervenant pen- dant le service, apprentis, stagiaires	3.99 €
Instituteurs	7.76 €
Employés communaux	5.91 €

TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE

Année scolaire 2021/2022

Forfait hebdomadaire	7.50 €
½ heure occasionnelle	1 €
Goûter	0.60 €

HORAIRE D'OUVERTURE ACCUEIL PERISCOLAIRE

Année scolaire 2021/2022

Lundi	07h10 à 08h50	16h15 à 18h30
Mardi	07h10 à 08h50	16h15 à 18h30
Jeudi	07h10 à 08h50	16h15 à 18h30
Vendredi	07h10 à 08h50	16h15 à 18h30

Ça s'est fait !

Acquisition de matériel :

La mairie s'est dotée d'une balayeuse achetée aux établissements DACHARD, afin d'entretenir plus facilement et régulièrement les caniveaux et les routes, ce qui évitera également l'engorgement de nos réseaux d'évacuation des eaux de ruissellement.



De lourds investissements étant à prévoir sur le véhicule léger de la commune et ce dernier étant déjà fort kilométré, il a été décidé de le remplacer. La commune est dotée maintenant d'un Kangoo électrique.



Evolution organisation :

La loi oblige l'employeur à la fourniture et l'entretien des vêtements de travail et équipements de protections individuelles de son personnel depuis des années, la mairie s'est enfin conformée à cette imposition et a passé un contrat avec la société Initial pour l'ensemble du personnel disposant de vêtements de travail.

Autre obligation, la mise à disposition par l'employeur d'eau fraîche en quantité suffisante à son personnel. La municipalité a donc décidé de procéder à l'installation de 2 fontaines à eau. L'une à l'atelier communal pour les besoins des cantonniers, la seconde à la mairie. Cette dernière est également à la disposition des usagers de la mairie et de l'agence postale.



Travaux :

Les mois d'hiver laissent du temps à nos employés municipaux pour entretenir et améliorer notre commune.

Voici quelques exemples :

- Remise en état et peinture de tables au plan d'eau
- Fabrication de deux tables et coulage de dalles pour les recevoir (pour information l'achat d'une table coûte environ 1000 € et la confectionner nous-mêmes revient à 300 €)
- Refaire les escaliers au bord du plan d'eau pour faciliter l'accès aux pêcheurs
- Remise en état du ponton de pêche avec la pose de caillebotis et d'un portillon pour interdire l'accès
- Réfection murette et rambarde entre la place de la mairie et la route (elle avait été détériorée par la tempête depuis plusieurs années)
- Coulage d'une dalle et changement de place des poubelles vers la salle polyvalente avec plantations d'arbustes pour occulter l'ensemble
- Plantation d'une haie entre la COOPACA et SA DACHARD
- Entretien divers matériels pour attaquer les travaux de l'année 2022 dans de bonnes conditions
- Sécuriser la cour de récréation de l'école avec pose de grillage rigide



Appels d'offres :

- L'appel d'offres pour le schéma directeur assainissement en cours d'analyse par le BDQE.
- L'appel d'offres voirie pour les travaux de la VC 6 a été réalisé. L'augmentation du coût des matériaux et du pétrole que nous connaissons actuellement ne nous permet plus budgétairement de faire l'ensemble du chantier sur un seul exercice. Nous travaillons actuellement avec le département et les entreprises ayant répondu à l'AO pour trouver le meilleur compromis.

C'est pour bientôt

Le projet de sécurisation et privatisation de la salle des fêtes est lancé. L'idée est d'empêcher les véhicules de traverser depuis la RD 163, vers l'étang, afin que les locataires de la salle soient tranquilles et les enfants en sécurité pour jouer autour de la salle.

Les projets de limitation de vitesse devant les commerces du bourg et à COUTANT ont été discutés avec les services du département.

La solution de création de places de stationnement devant la boulangerie et donc la création d'une chicane est retenue pour le centre bourg.

Concernant COUTANT, nous ne pouvons actuellement rien engager. En effet, même si la limitation de vitesse est à 50 km/h, nous sommes hors agglomération et donc sous la seule responsabilité du conseil départemental, qui nous a clairement indiqué qu'ils ne feront rien pour limiter physiquement la vitesse. Nous envisageons donc faire une demande afin que COUTANT soit passé en agglomération et donc sous police du maire pour pouvoir réaliser des aménagements.

Fête inter voisins : En raison de contraintes sanitaires et de calendrier, le pique-nique géant prévu le 07 mai est repoussé au 17 septembre 2022. Les détails concernant l'organisation de cette journée festive vous seront transmis par flyers dans vos boîtes aux lettres. Pour plus de renseignements contactez le 06.60.70.51.92 (Mickaël RANDOIN) ou le 07.62.53.24.12 (Gérard BONIN).

En bref

L'étang : Ouverture du samedi 05 Mars 2022 au matin jusqu'au dimanche 30 octobre 2022 au soir.

L'empoissonnement réalisé avant l'ouverture de la saison 2022 :

Carpes 56.200 kg + 3 grosses pièces 25.200 Kg
Brochets 32 kg - Tanches 38 kg
Gardons 53.600 kg - Black bass 0.800 kg
Perches 4.200 kg

Tarifs pêche :

Demi-journée : 5,00 € - Journée : 7,00 € pour 3 lignes

Demi-journée : 2,00 € - Journée : 2,00 € la ligne supplémentaire

Pêche de nuit : 15,00 € (24h)

Gratuité pour les enfants de moins de 12 ans pour une canne sauf lancer (sur présentation d'une pièce d'identité ou carte scolaire).

Une carte fidélité de 20 cases est instaurée : ½ journée = 1 tampon ; 1 journée = 2 tampons ; 1 nuit = 4 tampons.

Lorsque la carte est complète : 1 journée pêche d'une valeur de 7 € offerte

Le traditionnel concours de pêche communal qui n'a pas eu lieu depuis 2018 en raison de la COVID se fera cette année le dimanche 26 juin.



Déchets verts : Accès au dépôt communal pour la dépose des déchets verts par la population Treteautoise.

Quelques changements dans l'organisation cette année ;

La tonte, les déchets de jardin et les feuilles (le compostable) seront entreposés dans la fosse prévue à cet effet.

Les tailles des haies, arbustes ... (le non compostable) seront à déposer à côté de la fosse et seront broyés ultérieurement.

Soyez vigilant sur le contenu de vos chargements. Les mélanges ne seront pas admis.

Ouverture sur Rdv en priorité les samedis de 15 h à 17 h en appelant au préalable la mairie avant le vendredi midi.

Notre école :

Selon les dernières informations de l'académie relayées par l'équipe enseignante, notre école ne devrait pas subir de fermeture de classe pour la rentrée de septembre 2022.

L'ensemble du RPI a lancé un projet de grande envergure, emmener tous les enfants de la maternelle au CM2 en classe découverte pendant 3 jours, du lundi 23 mai au mercredi 25 mai à la Bourboule. Les enfants pourront effectuer de nombreuses visites et activités en lien avec les sujets étudiés en classe.

Emploi du temps du séjour

Horaires	Lundi 23 mai	Horaires	Mardi 24 mai	Horaires	Mercredi 25 mai
8h00	Départ de Treteau en bus	9h00	Bus pour la vallée de Chaudefour (Activité marche, observation faune et flore)	9h30	Bus pour la petite cascade du Mont d'or
10h30	Visite guidée de la ville de BESSE			12h15	Bus pour le parc fenestre La Bourboule
13h00	Pique-nique	12h15	Pique-nique	12h15	Pique-nique
13h30	Visite du château de Muroi	13h00	(Observation des reliefs montagneux)	13h30	Bus pour Murat Le Quaire Visite du musée de la Toinette
16h30	Bus vers La Bourboule	16h45	Bus 1 Retour à la Bourboule Bus 2 Murat Le Quaire	15h30	Bus pour récupérer les maternelles
17h00	Arrivée au centre l'île aux Enfants - La Bourboule	18h00	Visite Ferme de Saint-Nectaire à Murat Le Quaire (Gaec des Estives)	16h30	Bus trajet à destination de Treteau
20h00	Veillée	21h00	Veillée	19h00	Arrivée à Treteau

Le budget total du séjour s'élevant à 13500 €, un grand nombre d'actions ont été lancées par les enseignantes et parents d'élèves (vente de sapins, de calendriers, de photos) afin de récolter un maximum de fonds. Des subventions ont été demandées aux sociétés, associations et municipalités. Notre commune, après décision en conseil municipal, a participé à hauteur de 20 € par enfant résidant à Treteau pour un montant total de 680 €. Une participation sera demandée aux parents mais elle ne dépassera pas les 40 € par enfant.

Pour l'instant les fonds récoltés s'élèvent à 5300 €, de nombreuses actions sont encore prévues, l'une d'elles est une collecte sur le site la Trousse à projets, la plateforme de financement participatif de l'Education Nationale. Vous pouvez dès à présent découvrir leur projet à l'adresse : <https://trousseaprojets.fr/projet/4321-classe-verte-a-la-bourboule-rpi-chavroches-treteau-cindre> et les aider à atteindre leur objectif de collecte. Les dons effectués sur le site Trousse à projets sont sécurisés et donnent droit à une déduction d'impôt.

L'école récupère également les cartouches d'encre usagées pour les faire reconditionner par « Madame Coccinelle » ce qui leur rapporte quelques deniers.

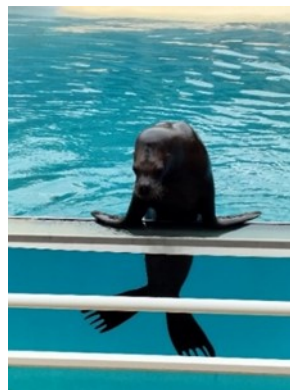
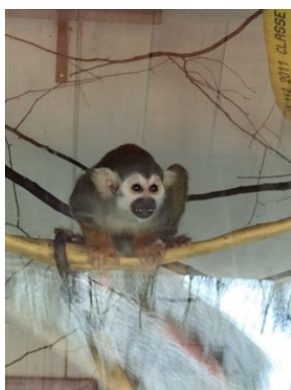
[Mme Coccinelle - Rachat et collecte de cartouches pour écoles et établissements scolaires \(cartouche-vide.fr\)](http://mme.coccinelle.fr)

Le loto du RPI aura lieu cette année le samedi 14 mai 2022 à 19h30 à la salle polyvalente.

Cette année, en partenariat avec le Pal, les 2 classes de notre école ont pu devenir « parrain » d'un animal, le vendredi 18 mars les enfants ont eu la chance de passer la journée au parc avec une visite du zoo, une représentation des perroquets et pour terminer une rencontre privilégiée avec leur animal « filleul ». Une belle journée où les enfants ont pu profiter de ce magnifique parc tout en apprenant de nombreuses informations sur les animaux.



Les CP sont les parrains de Opie, un petit singe, les CE1 et CE2 sont les parrains de Henry, une otarie.



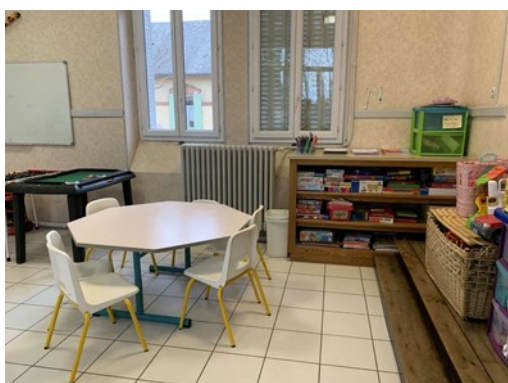
Notre garderie :

A la suite du contrôle règlementaire de la garderie début mars par la société SOCOTEC, bon nombre de points ne sont plus aux normes, représentant un danger pour les enfants et les intervenants.

Nous avons donc pris la décision de la transférer dans une classe inoccupée de l'école.

Mélissa, responsable de l'accueil, a totalement changé l'aménagement, en mettant en avant plusieurs pôles, coin repas, coin lecture, coin atelier créatif et coin jeux pour le bien-être de nos enfants. Ils ont donc trouvé une nouvelle garderie, plus attractive et plus fonctionnelle. Ils étaient ravis du changement et ont rapidement adhéré à la nouvelle organisation.

Pour rappel, ce genre de contrôle doit être effectué tous les ans, or cela n'avait pas été fait depuis de nombreuses années.





Etat Civil :

2021

Naissances	10
Décès	4
Mariage	1

2022

Naissances	1
Décès	2
Mariage	1

Bien vivre ensemble

Obligations relatives à l'entretien des trottoirs (espace public) devant chez soi.

L'entretien des trottoirs (espace public) devant chez-soi fait partie des obligations à respecter en tant qu'occupant d'un bien, qu'on soit locataire ou propriétaire de son logement.

Ainsi, chaque habitant d'une maison individuelle doit lui-même se charger d'entretenir le trottoir qui se trouve devant son bien, au même titre que dans un lotissement qui se compose de différentes habitations. Il existe plusieurs types d'obligations portant sur l'entretien des trottoirs (espace public) devant chez-soi, à savoir :

le désherbage ;

le balayage des feuilles et autres détritiques ;

Le trottoir ne vous appartient pas pour autant. Vous devez assurer que ce passage public puisse être utilisé sans encombre. Il est donc interdit d'y stocker des meubles, de s'y installer ou de se garer en travers.

Responsabilité et risques encourus en cas d'incident :

En cas de manquement à l'obligation d'entretien des trottoirs (espace public) devant chez-soi, le risque d'accident est important. En présence de feuilles humides sur un trottoir, de neige, ou de verglas, les risques de chutes sont élevés pour les passants qui l'empruntent. Si une personne passe sur le trottoir devant chez-vous, tombe et se blesse, celle-ci peut engager des poursuites à votre encontre si vous n'avez pas respecté vos obligations d'entretien.

TRETEAU d'hier (un peu d'histoire!)

La grande guerre de 14-18 a laissé de lourdes traces dans l'ensemble de la France. Huit millions d'hommes ont été mobilisés dont cinq millions ont combattu, un million et demi de ces soldats sont morts au champ d'honneur. Pour se souvenir et honorer leurs mémoires la plupart des communes françaises vont ériger des stèles et ceci à partir de 1919. Leur situation est généralement sur la place du village, leur forme est souvent pyramidale.

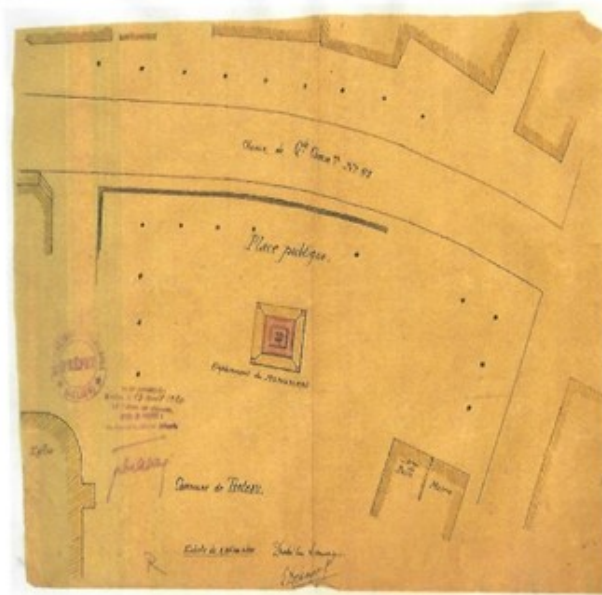
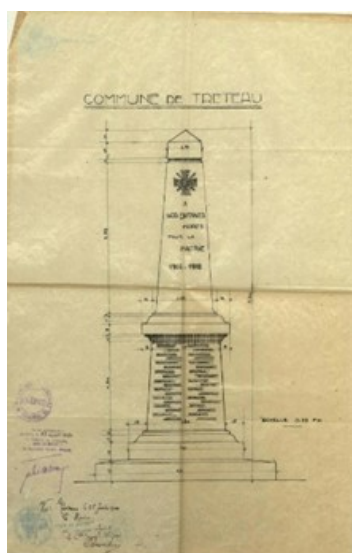
A TRETEAU, dès février 1920, le conseil municipal après avoir pris connaissance des plans et devis, décide à l'unanimité d'ériger un monument aux morts sur la place publique.

Monsieur COMOLI du MAYET DE MONTAGNE est choisi comme fournisseur. Le montant de la souscription publique 3200.80frs et la somme de 1000 frs voté par le conseil municipal sera affecté à cette dépense et un emprunt de 5000 frs viendra compléter ce montage financier.

Le 28 août 1920 le conseil décide de nommer une commission chargée de l'organisation d'une fête pour inaugurer le monument.

En novembre 1920 la somme allouée n'étant pas entièrement dépensée il est décidé d'affecter le reliquat à la pose d'une grille pour clore le monument, le conseil décide que le maire est autorisé à traiter avec monsieur Louis DESBOUIS pour la somme de 1300 frs pour terminer ce chantier.

Suite à la seconde guerre mondiale, une petite stèle est rajoutée afin d'inscrire les noms des soldats morts pendant cette période.



Il faut le savoir

Le Portail des Successions Vacantes (dénommé PSV), adossé à « impots.gouv.fr » vient d'être déployé. La gestion des successions vacantes est une mission exercée par la Direction Générale des Finances publiques. Dans le cadre de leur gestion, les services de la DGFIP entrent en relation avec des milliers d'héritiers et créanciers, dont les comptables publics de la DGFIP titulaires de créances sur les comptes de successions, mais aussi de nombreux partenaires tels que les tribunaux judiciaires, les notaires, les avocats, les mandataires judiciaires, les syndicats de copropriétés, les bailleurs privés et sociaux, les sociétés de gestion des droits d'auteur, etc.

Les services de la DGFIP reçoivent régulièrement de nombreuses demandes d'information, qui les mobilisent beaucoup. C'est pourquoi, il a été décidé de mettre en service un site internet des successions vacantes, qui permettra de répondre aux questions principales des usagers et des partenaires. Ce nouveau service en ligne est disponible ici : <https://recherchesuccessionsvacantes.impots.gouv.fr/>